

## CONSEIL D'ECOLE DU mardi 12 février 2013

### RPI St Martin, St Laurent, Suilly, Pougny

Lieu : Ecole de Pougny

Début de séance : 17h30

Absents excusés : Mme CHAUMEREUIL (IEN)

Présents : - *Délégués de parents d'élèves* : Lionel TURPIN, Nathalie FOUCHER, Guylaine LEHOUX, Nathalie LEGUAY, Emmanuelle GUILLARDEL ;

- *Enseignants* : Delphine BOURGEOIS BEAUVAIS, Magali VANDEN BOSSCHE, Elie ODOUARD, Caroline POMMIER SAUSSOL, Florence MAIMON, Christelle RICHARD

- *Représentants des mairies* : Mme BEAULIEU, Mme MORESCHI, M. LEGUAY, M. SZYMANSKI

- *Maires* : M. THIBAUT, M. BEAUVAIS, M. FOURNIER, M. VANNIER

#### **1°- Les inscriptions en maternelle**

Elles auront lieu du lundi 6 au vendredi 24 mai à la mairie de St Martin. Elles concernent les enfants nés en 2010. Concernant les enfants nés en 2011, il n'y a encore aucune certitude d'inscription définitive (cela dépendra des effectifs PS/MS), cependant les pré-inscriptions auront lieu aux mêmes dates pour les futurs TPS.

#### **2°- Les effectifs**

Il y a actuellement 106 élèves au sein du RPI (104 après les vacances de février), ce qui fait une moyenne de 21,2 élèves par classe. Ces effectifs n'ont jamais été aussi bas depuis l'entrée dans le RPI de Suilly La Tour. Les effectifs devraient tout de même augmenter l'année prochaine.

#### **3°- La piscine**

Modalités : - 68 enfants concernés, du CP au CM2.

- 5 groupes de niveaux : 3 groupes pris en charge par les enseignants, et 2 par les maîtres-nageurs de la piscine de Cosne.

- 14 séances prévues qui débiteront le vendredi 8 mars

- Des parents bénévoles se relaient pour accompagner (2 types d'agrèments : dans l'eau avec les enfants, ou simplement pour les vestiaires et le tour du bassin). Cette année, 4 nouveaux parents accompagnent les sorties à la piscine.

#### **4°- Les sorties de fin d'année**

- TPS / PS / MS : sortie à Entrains sur Nohain à la Ferme en Sol à confirmer (juin)

- GS / CP / CE1 : 2 sorties au Pavillon du milieu de Loire (avril)

(Une demande de subvention « sensibilisation à l'environnement et développement durable » a été faite au Conseil Général pour les sorties CI et CII)

- CE2 / CM1 / CM2 : sortie à Alésia le 7 mai

#### **5°- Les actions éducatives**

- La vente de chrysanthèmes a rapporté 44 euros par classe

- La vente des sapins a rapporté 150 euros par classe ;

- Les photos de classe ont rapporté en moyenne 140 euros par classe (de 100 à 180 euros en fonction des classes)

- La vente des calendriers a permis de rapporter 120 euros par classe ;

- le repas / spectacle de Noël a été un peu décevant, la durée était un peu courte et le thème abordé un peu difficile. Une rencontre avec les artistes permettra de fixer plus précisément nos attentes, et un thème collectif à aborder.

**Merci aux municipalités qui ont contribué à la bonne marche du repas-spectacle de Noël.**

- la participation pour les objets de Noël et les crêpes à Saint Martin a rapporté 100 euros pour la coopérative ;

**Merci aux parents qui se sont investis dans toutes ces organisations.**

#### **6°- Rythmes scolaires**

D'après le compte-rendu des représentants des mairies qui se sont réunis avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le sous-préfet, puis avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, certains points ont été éclaircis, sans être tous définitivement sûrs.

- obligation d'une pause méridienne d'1h30 minimum

- 9 1/2 journées d'enseignement avec une prédominance pour le mercredi matin. Le DASEN et l'IEN ne sont pas favorables pour le samedi (prise en compte des familles séparées)

- toujours 24 heures d'enseignement, avec un maximum de 5h30 par jour

- pour le RPI, l'amplitude des journées est contrainte par les transports scolaires qui ne changeront pas d'horaires.

- si le passage à 9 1/2 journées a lieu en 2013, les communes reçoivent une subvention de 50 euros par enfant pour l'année seulement (90 euros pour l'année, réduits à 40 euros pour l'année suivante pour les communes défavorisées). Si le Conseil d'école préfère le passage en 2014, il doit demander une dérogation

- la question de l'organisation du mercredi n'est pas définie, puisque les horaires des transports ne sont pas encore connus, et il faudra se pencher sur l'utilité d'un service de cantine ou de garderie pour le midi.

- les activités péri-scolaires, à la charge des communes, ne sont pas obligatoires.

- les activités pédagogiques complémentaires, à la charge des enseignants, représentent 36h annuelles, à savoir environ 1h supplémentaire à répartir dans la semaine

Des informations complémentaires seront données aux mairies et aux enseignants durant le mois de mars, pour aboutir à un projet de base réalisé le plus harmonieusement possible entre mairies et enseignants, à transmettre à l'Inspection fin mars.

#### **7°- Questions et informations diverses**

- pas de pont de l'ascension ;

- le mercredi 22 mai sera travaillé pour rattraper une des 2 journées supplémentaires des vacances de la Toussaint et les vacances d'été débiteront le samedi 6 juillet.

Fin de séance : 19h

Rédaction du compte rendu : Mlle RICHARD.